

L'Association Force Ouvrière Consommateurs a été créée en 1974, afin d'élargir l'action pour la défense des intérêts des salariés au domaine très vaste de la consommation.

L'AFOC veille à la promotion des intérêts collectifs des consommateurs-salariés auprès des professionnels et des pouvoirs publics. Elle agit pour leur défense individuelle au quotidien par le biais d'informations, de formation et de conseils dispensés à leur attention.

L'AFOC est implantée sur le territoire métropolitain et d'outre-mer dans près de 150 points décentralisés. Elle assure des permanences et traite les litiges auxquels les adhérents peuvent être confrontés dans leur vie quotidienne, en tant que consommateurs, locataires, usagers d'un service public, d'une banque, d'une assurance...

Bulletin d'adhésion et/ou d'abonnement

Nom : Prénom :

Organisme :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Je joins un chèque de € (voir tarifs ci-dessous)

Date : Signature :

Adhésion à l'AFOC

Une permanence juridique téléphonique se tient à votre disposition le mardi et le jeudi de 13h30 à 15h30. Notre équipe vous conseille dans vos démarches et peut intervenir auprès des professionnels pour le règlement des litiges de consommation que vous pouvez rencontrer.

• **Montant de la cotisation annuelle : 30,00 €**

Abonnement aux « Cahiers de l'AFOC »

Cette publication bimestrielle (6 numéros par an) fait le point sur l'actualité de la consommation et rend compte de l'activité de l'AFOC.

• **Abonnement annuel pour les adhérents : 15,00 €**

• **Abonnement annuel pour les non-adhérents : 20,00 €**

À retourner, une fois complété et accompagné du chèque de règlement à :

Association Force Ouvrière D'Eure et Loir

3 rue Ampère 28000 Chartres

Tél : 02.37.91.94.83 mail : afoc28000@gmail.com